



Architecture  
et Maîtres d'Ouvrage  
**GRAND EST**

Chers Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous convier à la conférence

**MODIFICATION N° 3 DU PLU :**  
**PREMIERS RETOURS D'EXPÉRIENCE**  
**Le Mardi 29 mars 2022 à 14h**



PAR **MAÎTRE DAVID GILLIG**, AVOCAT ASSOCIÉ DU CABINET SOLER-COUTEAUX  
**GILLES GARNIER**, ILLIOS INGENIERIE  
**SYLVAIN EISELE**, ARCHITECTE AA+

**14h Rendez-vous dans l'Hémicycle du Siège de la Région Grand Est, 1 place Adrien Zeller, 67000 Strasbourg**

**LES POINTS SUIVANTS SERONT ABORDÉS :**

- > *Les conditions d'entrée en vigueur de la modification n° 3 du PLUi (les certificats d'urbanisme et le contexte de PA)*
- > *Les nouvelles attestations qui doivent être jointes aux dossiers de demande de permis de construire afin de satisfaire au Volet AIR-CLIMAT-ENERGIE du PLUi : impact sur nos missions de MOE (temps, contenu de travail et organisation au sein de l'équipe de MOE).*
- > *Les problématiques liées à la nouvelle définition de l'emprise au sol telle qu'elle résulte de l'article 9 des dispositions du règlement du PLUi applicables dans toutes les communes membres de l'EMS*
- > *Les problématiques liées à l'application des nouvelles dispositions du PLUi relatives aux IRVE (Installation Recharge Véhicules Electriques), à la production photovoltaïque, au calcul du CBS (Coefficient de Biotope par Surface), à l'approvisionnement et aux performances énergétiques, à la conception bioclimatique, au système de rafraîchissement et à la qualité de l'air*
- > *Contexte particulier d'opération de rénovation ou de restructuration.*
- > *Incidences et interfaces avec la mise en application de la RE2020.*
- > *Interprétations, incompréhensions : comment échanger et faire vivre le « terrain interprétatif » avec les services instructeurs ?*

**18h Apéritif à l'issue de la conférence**

**Inscription par mail à [amo.alfc@yahoo.fr](mailto:amo.alfc@yahoo.fr) ou au 06 16 35 11 49**  
**NOMBRE DE PLACES LIMITÉ**